

Le GRETA vous accompagne

L'abondement CPF

**CPF : Comment
financer votre
formation au-delà
de vos droits ?**



Comment financer votre formation

Le CPF ne suffit pas toujours...
mais il existe des solutions

**Projets de formations ?
Pas assez de droits ?**

Découvrez les
abondements CPF :
des financements
complémentaires pour
aller jusqu'au bout de
votre parcours.



L'abondement CPF, c'est quoi ?

Un financement complémentaire versé
soit par :



Votre employeur



Un organisme public



Vous même



Objectif : Financer le reste
à charge d'une formation



Les abondements employeurs

4 leviers côté entreprise

L'employeur peut :



Faire une dotation volontaire



**Activer des droits
supplémentaires via un accord
collectif d'entreprise ou de
branche**



**Abonder en cas de
licenciement spécifique**

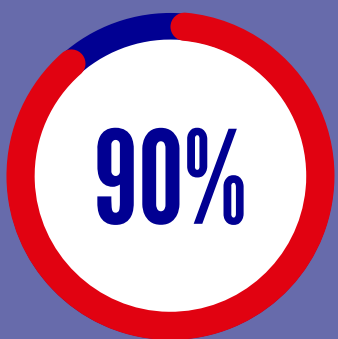
**Verser 3 000 € en compensation
d'un déficit de formation subi
par le salarié**



Les abondements publics & paritaires

Organismes pouvant abonder automatiquement :

- **France Travail**
- **Régions**
- **OPCO & branches professionnelles**
- **AGEFIPH, État, collectivités...**



Jusqu'à 90% pris en charge par certains dispositifs !



Activer un abondement sur Mon Compte Formation : mode d'emploi

1

Choisissez votre formation

Depuis moncompteformation.gouv.fr, sélectionnez une formation certifiante.

2

Lancez votre inscription

Le site affiche vos droits CPF + le reste à charge.
Si un financement complémentaire est possible (France Travail, OPCO, Région...), il vous est proposé automatiquement.

3

Validez rapidement

Certains abondements sont valables à durée limitée.
Finalisez votre dossier en ligne (paiement CB ou demande d'aide) avant la date limite.
Confirmation envoyée dès validation du financement.



Nouveauté 2025 : contribution obligatoire

Toute personne mobilisant son CPF doit payer une participation forfaitaire de 102,23€ (non déductible du CPF)

Exceptions :

- Demandeurs d'emploi
- Cofinancement par l'employeur
- Cas de pénibilité ou accident du travail



Ce qu'il faut anticiper

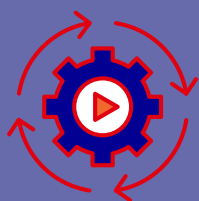
Les abondements peuvent être :



Valable sur une durée limitée



Restitués s'ils ne sont pas utilisés à temps



Automatisés via Mon Compte Formation



Vérifiez les critères d'éligibilité

Préparez votre contribution obligatoire (102,23 €)
sauf en cas d'exonération



**Le CPF ne couvre pas tout, mais les
abondements le complètent !**

Rapprochez-vous de votre employeur ou
de France Travail pour en savoir plus !

Nos formations
pour monter en compétences !

